

ARRETE N°UCA-2026-332

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
IUT CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu l'arrêté du 25/07/2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la GBCP ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu l'arrêté n°2026-019 ;
Vu l'arrêté n°2026-076 ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 6 de l'arrêté n°2026-019 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Éric AGBESSI**, Directeur de l'IUT de l'UCA, délégation de signature est donnée à chacun des chefs de départements ci-dessous mentionnés, en ce qui concerne les affaires du département qu'il dirige, à effet de signer au nom du Président de l'UCA, les actes suivants :

6.1 : Les conventions de stage des étudiants de l'Université, à l'exception des stages effectués hors du territoire national ;

6.2 : Validation de l'ordre de mission NOTILUS, valant autorisation d'effectuer la mission (*valideur 1*) pour les personnels relevant de son Département.

SITE	DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT
AUBIERE	GB - Génie Biologique	Philippe LUCCARINI
	Informatique (Info 63)	Abdelfettah HASBANI
	MP – Mesures Physiques	Damien VACHER
	GIM	Rakaia AIT TIZGUI
	GEA	Sylvie SOLER
	RT	Gérard CHALHOUB
AURILLAC	GB - Génie Biologique	Valérie POLONAI
	GEA	Janique SOULIE
	Sciences des Données	Paul-Marie GROLLEMUND
LE PUY EN VELAY	Chimie	Christophe ISSARTEL
	Informatique (Info43)	Benjamin ALBOUY-KISSY
	MMI	Jonathan COURBON

MONTLUCON	GEII	Corinne BRDYS
	GMP	Antoine JURY
	Management de la logistique et des Transports (MLT)	Anne-Céline PALIER
	Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique (MT2E)	Laurent DEROUSSI
	TC	Anne MURER DUBOISSET
MOULINS	TC	Fabienne BERGER
VICHY	MMI	Laurent BRUNEAUD
	ICJ	Lise JACQUEZ

Article 2 :

L'arrêté 2026-076 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le délégant,

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*